

## Burundi : Le Parlement s'insurge contre l'UA qui "viole la souveraineté" du pays

PANA, 05 décembre 2018 Burundi: l'Assemblée nationale fustige la position de l'UA dans le dossier assassinat du président Ndadaye Bujumbura, Burundi - L'Assemblée nationale a fustigé, mercredi, la récente déclaration du président de la Commission de l'Union africaine (CUA), Moussa Faki Mahamat, demandant au pouvoir burundais d'éviter de prendre des mesures qui pourraient compliquer le règlement pacifique de la crise burundaise, notamment la décision du Parquet général de la République de lancer des mandats d'arrêt contre des auteurs/planificateurs de l'assassinat, en 1993, du premier président démocratiquement élu, Melchior Ndadaye.

La précédente "grosse" tension entre les deux parties remontait à la proposition avortée de l'UA de dépêcher un contingent militaire et policier d'au moins 5.000 hommes pour calmer la situation, créée par la crise électorale de 2015 Burundi. Dans un communiqué, l'Assemblée nationale s'est insurgée contre une prise de position de l'UA qui "viole la souveraineté" du Burundi et "interfère" dans le travail de la Justice du pays. L'ambassadeur du Burundi aux Nations unies, Albert Shingiro, avait donné le ton, le premier, en invitant certains acteurs de la Communauté internationale à "ne pas infantiliser le Burundi en s'ingérant dans ses affaires politiques sans y être invités. Ils doivent rappeler que le Burundi est un grand pays avec un peuple brave, jaloux de sa dignité et de sa souveraineté". Une autre résolution onusienne de déployer 3.000 casques bleus au Burundi était encore restée au niveau de projet, faute d'aval de Bujumbura qui n'y trouvait pas d'objet. Le communiqué de l'Assemblée nationale encourage plutôt la burundaise à aller de l'avant pour en finir avec l'impunité des crimes, quels qu'en soient les auteurs. L'ex-président burundais Pierre Buyoya, actuellement Haut représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, figure en tête d'une liste de 17 anciens dignitaires de son régime contre lesquels ont été émis les mandats d'arrêt internationaux pour leur extradition pour jugement par la Justice burundaise. Le Major Buyoya avait pacifiquement cédé le pouvoir à feu, le président Ndadaye, avant qu'il ne soit assassiné trois mois après sa prise de fonctions. Depuis son Quartier général à Bamako, la capitale malienne, M. Buyoya a multiplié ces derniers jours des déclarations dans les médias internationaux qui laissent entendre qu'il ne craint "absolument pas" d'extradition "ni par le Mali ni par d'autres pays". Une trentaine d'autres mandats d'arrêt internationaux contre les commanditaires du mouvement insurrectionnel contre le troisième quinquennat du président sortant, Pierre Buyoya et la tentative de putsch militaire manquée qui a suivi, n'ont toujours pas connu d'aboutissement de la part des pays occidentaux et africains qui hébergent les personnalités recherchées de l'opposition et des frondeurs du régime burundais. Dans le nouveau dossier assassinat de feu le président Ndadaye, le Major Buyoya et principal mis en cause fait encore savoir que des enquêtes internes et internationales n'ont jamais établi sa "moindre culpabilité". Pour lui, il est encore "difficile de croire qu'on puisse", dans son pays, un jugement "équitable". L'ancien président Buyoya rappelle également que l'Accord international burundais de 2000, à Arusha, en Tanzanie, sur la paix et la réconciliation prévoyait que tous les crimes ayant endeuillé le Burundi depuis 1962, date de l'indépendance nationale, à la conclusion de l'Accord global de cessez-le-feu dans la guerre civile, en 2003, relèveraient de la Commission nationale pour la vérité et réconciliation (CVR). Ce n'est que "le jour où l'on retournera aux dispositions de l'Accord d'Arusha" que le Major Buyoya dit être prêt à se présenter devant la CVR. Pour le reste, il s'agit, dit-il, d'une "manœuvre dangereuse politiquement", qui "ferme la porte à la réconciliation et nous ramène tout droit dans le conflit ethnique passé".

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});